

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Argumentaire de l'URI CFDT Auvergne

- Social - Printemps 2003 -

Date de mise en ligne : mardi 7 janvier 2003

Démocratie & Socialisme

Le texte transformé a été copié dans le presse-papier : il ne vous reste plus qu'à le coller (Ctrl-V) dans SPIP. Bonne chance !

Quelle est la différence entre la retraite par répartition et la retraite par capitalisation ?

La retraite par capitalisation est l'autre des noms des fonds de pension. Dans ce système, le montant des retraites dépend de deux facteurs. Tout d'abord, des sommes épargnées par chacun. Ensuite, de l'état de la bourse au moment où est versée la retraite. En effet, les sommes épargnées ne sont pas conservées dans un coffre-fort mais placées en obligations et en actions.

La retraite par répartition est un système qui fonctionne sans épargne . C'est le système le plus répandu sur le continent européen. Les sommes collectées sous forme de cotisations retraites (patronales et salariales) sont immédiatement reversées aux retraités par les régimes de retraites.

La retraite par capitalisation est risquée. Depuis les crises boursières en Asie, en Amérique latine, en Russie, en Turquie ... Depuis l'effondrement des cours du Nasdaq, de Wall Street, du CAC 40... personne n'ose plus vanter les mérites des fonds de pension et de ses placements boursiers pour assurer nos retraites. Le système des retraites par répartition est beaucoup plus sûr : les retraites n'y sont pas jouées en bourse, elles dépendent de l'évolution des salaires bruts puisqu'elles leur sont proportionnelles.

La retraite par capitalisation est très inégalitaire. Elle dépend des capacités d'épargne. Or, ces capacités d'épargne vont, en moyenne, de 1 à 24 pour les salariés. Alors que les retraites par répartition connaissent, comme les salaires, un écart moyen de 1 à 4 et sont donc beaucoup moins inégalitaires.

Les deux systèmes ne sont pas complémentaires, ils sont incompatibles. Les fonds de pension ne constitueraient pas un vrai « 3ème étage » pour nos retraites. La hauteur totale de l'immeuble des retraites ne changerait pas. Simplement, l'étage des fonds de pension, réservé à ceux qui peuvent épargner, siphonnerait les ressources des deux premiers étages. Ainsi, le Medef qui affirme être prêt à mettre sur la table 8 % des salaires bruts pour alimenter les fonds de pension prétend-il, en même temps, qu'il n'y a pas d'argent pour financer les retraites par répartition. Il est vrai que l'introduction massive de fonds de pension permettrait aux banques et aux assurances de réaliser des profits importants alors que les retraites par répartition ne leur rapportent rien.

Quelles sont les conséquences des réformes des retraites de 1993 à 1996 ?

La réforme de 1993 est celle du régime de base des salariés du privé. Votée en plein été 1993, elle a fait passer le nombre d'annuités nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein de 37,5 à 40. Les salaires pris en compte pour le calcul de la retraite ne sont plus ceux des 10 meilleures années, mais des 25. Les retraites ne sont plus indexées sur les salaires mais sur les prix.

Les réformes de 1993 et 1996 sont les réformes des régimes complémentaires des salariés du privé (ARRCO et AGIRC). Elles se sont traduites par une baisse de la valeur du point et donc du montant des retraites complémentaires.

Ces réformes sont mises en place progressivement et sont loin d'avoir donné tous leurs effets. Au total, pour

le COR (le Conseil d'Orientation des Retraites où siègent représentants de l'Etat, des syndicats et du patronat) l'ensemble de ces réformes se traduira en 2020 par une baisse minimum de 20 % du montant des retraites. Pour un salaire net de 8 000 F, la retraite moyenne nette est aujourd'hui de 6 240 F (78 % du salaire net), elle ne sera plus que de 5 000 F (en francs constants 2000) en 2020 !

Au total, contrairement à ce qu'affirme le Medef, ces réformes sont parmi les plus préjudiciables aux salariés de toute l'Union européenne.

Il est donc nécessaire, si nous voulons préserver nos retraites que toutes ces réformes soient abrogées. Et que soit garanti un taux de remplacement des salaires par les retraites égale à au moins 75 % du salaire des 10 meilleures années.

Quel coût pour les retraites ?

Aujourd'hui la part de la richesse nationale (le Produit Intérieur Brut) nécessaire au financement des retraites est de 12,5 %. La retraite nette moyenne étant égale à 78 % du salaire net moyen

Si nous voulons que nos retraites restent au même niveau, il faudra augmenter de 6 points la part du PIB destiné à financer les retraites. Et leur consacrer 18,5 % de la richesse nationale. Avec un doublement du nombre de retraités entre 2000 et 2040, cela ne paraît pas disproportionné.

Cette augmentation est-elle pour autant supportable ? Oui, puisque entre 1960 et 2000, la part du PIB destinée à financer les retraites étaient passées de 4,5 % à 12,5 % du PIB, soit une augmentation de 8 points. Pourquoi une augmentation de 6 points ne serait-elle pas possible au cours des 40 prochaines années alors qu'une augmentation de 8 points de la part du PIB destinée à financer les retraites avait été possible au cours des 40 dernières années ?

Quel sont les buts du MEDEF ?

Le MEDEF veut que, dans le privé comme dans le public, les salariés ne puissent bénéficier d'une retraite à taux plein qu'au bout de 45 annuités de cotisation. Il sait qu'il ne pourra y arriver que progressivement (d'abord 42,5 puis 45 annuités, sans doute en augmentant la durée de cotisation d'un trimestre par an pendant 20 ans) mais c'est son objectif et il ne s'en cache pas.

Il veut également supprimer l'âge butoir qui permet à chaque salarié de pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein à 65 ans, même s'il lui manque des trimestres de cotisation. Cela signifie que le salarié qui n'aura pas trouvé de travail avant l'âge de 25 ans ou qui aura connu des périodes importantes de chômage ne pourra pas bénéficier d'une retraite à taux plein avant 70 ans...

En réalité, en période de chômage de masse comme aujourd'hui, le recul de l'âge de la retraite est une mesure déguisée de baisse du montant des retraites. En effet, aujourd'hui, les 2/3 des salariés qui arrive à l'âge de la retraite ne sont plus au travail ! Ils ont été licenciés et sont au chômage ou bien ils sont en préretraite, en maladie ou en invalidité. Si le nombre d'annuités augmentaient, c'est les 3/4 des salariés qui ne seraient plus au travail au moment de leur départ en retraite. Ils partiraient alors en retraite avec des droits réduits (on n'acquiert pas les mêmes droits à la retraite quand on travaille que quand on est au chômage ou en invalidité...) et subiront donc une baisse du montant de leurs retraites.

Revenir au retour aux 37,5 années et demi de cotisation pour le privé, n'est-ce pas démagogique ?

Le COR a calculé que le coût du retour aux 37,5 annuités pour les salariés du privé représenterait 0,3 point

de PIB en 2040. Sans être dérisoire, il est évident que ce coût est négligeable et que ce n'est pas cela qui empêche le retour aux 37,5 annuités.

Comment réaliser l'équité entre les salariés du privé et ceux du public ?

L'équité entre les salariés du public et ceux du privé est nécessaire. Il n'est pas équitable que, pour bénéficier d'une retraite à taux plein, certains aient à cotiser 40 ans et d'autres 37,5 annuités.

Tout le problème est de savoir comment réaliser cette équité : par le haut ou par le bas ? En alignant tout le monde sur 37,5 annuités ou tout le monde sur 40 annuités ?

Si le Medef tient tant à ce que les salariés du public cotisent 40 ans c'est parce qu'il veut faire sauter un verrou. Un verrou qui l'empêche de faire passer les salariés du privé à 45 annuités. En effet, tant que les salariés du public sont à 37,5 annuités, il ne lui sera pas possible d'imposer 45 annuités de cotisation à ceux du privé. C'est cela qui explique l'acharnement du Medef et non le coût du retour aux 37,5 annuités qui, nous venons de le voir, est négligeable.

En novembre-décembre 1995, lorsque les salariés du public ont obligé le gouvernement à reculer et sauvé ainsi leurs 37,5 annuités, ils ne sont pas battus simplement pour leurs retraites. Ils se sont battus également pour celles des salariés du privé. S'ils avaient perdu, il y a bien longtemps que les salariés du privé seraient à 45 annuités.

Et si les salariés du privé étaient passés à 45 annuités, au nom de l'équité, on nous dirait aujourd'hui qu'il est nécessaire d'en faire autant pour les salariés du public...

La seule équité socialement acceptable pour tous les salariés c'est l'alignement par le haut : une retraite à taux plein au bout de 37,5 annuités de cotisation.

En 40 ans, le nombre de retraités va doubler : est-ce une catastrophe pour nos régimes de retraite ?

Pour le COR, les régimes de retraites ne connaîtront pas (à réglementation inchangée) de problèmes avant 2015, voire 2020 pour les régimes de retraite complémentaires. Nous sommes donc très loin de la prétendue urgence d'une réforme des régimes de retraite.

Il est indéniable, cependant qu'entre 2000 et 2040, le nombre ombre de retraités va doubler. Ce sera l'effet de deux facteurs : l'allongement de la durée de la vie (un peu plus d'un demi-trimestre par an et non un trimestre comme le prétend le Medef) et l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom (les personnes nées entre 1946 et 1976). Ce dernier facteur n'est que conjoncturel : ses effets prendront fin en 2036 et les besoins de financement des régimes de retraites diminueront alors fortement.

Mais dans le même temps la richesse de notre pays (son PIB) aura, elle aussi, au minimum, doublé. Tous les économistes sont d'accord sur ce point.

Imaginons un ménage qui aurait un revenu mensuel de 15 000 F, deux enfants et une personne âgée entièrement à sa charge. Si l'on annonce à ce ménage qu'il lui faudra prendre à charge une deuxième personne âgée, on peut penser que cela ne sera pas facile. Mais si l'on ajoute que le revenu de ce ménage va passer de 15

000 F à 30 000 F mensuel, il est quand même possible de penser que la difficulté ne sera peut-être pas si grande que cela... Or, c'est exactement la situation que connaîtra notre pays entre 2000 et 2040 : le nombre de retraités doublera mais, dans le même temps, le PIB passera de 9 500 milliards de F à 19 000 milliards F (en francs constants 2000). En général, les médias insistent beaucoup sur le doublement du nombre de retraités mais rarement sur le doublement de la richesse de notre pays...

Le problème n'est donc pas d'ordre démographique, il est d'ordre social. Le Medef veut confisquer au profit du patronat la plus grande partie possible de cette augmentation de richesse, en premier lieu au détriment des salariés en retraite.

Comment financer les retraites par répartition ?

La meilleure façon de procéder est d'augmenter les cotisations retraites. Tout le monde est d'accord sur le montant de cette augmentation : pour maintenir le niveau actuel des retraites, il faudrait augmenter, au maximum, de 15 points le montant des cotisations retraites.

Soit une augmentation de 0,4 points par an pendant 40 ans, en même temps que doublera la richesse nationale. 0,25 points pour les cotisations patronales et 0,15 point pour les cotisations salariales.

Que se passerait-il si les cotisations retraites n'augmentaient pas ?

Si les cotisations retraites n'augmentent pas et si l'âge de départ en retraite n'est pas différé : il faudrait, selon le COR, baisser le montant des retraites moyennes nettes de 78 % à 43 % du salaire moyen net. Ce qui signifierait pour un salaire de 8 000 F non plus une retraite de 6 240 F mais une retraite de 3 440 F. Il faut donc poser la question à tous ceux qui nous disent qu'une hausse des cotisations retraite est insupportable : qu'est-ce qui est le plus insupportable, une telle baisse du montant des retraites ou une hausse annuelle de 0,40 point du montant des cotisations retraite (dont 0,15 point à la charge des salariés) ?

Si les cotisations retraites n'augmentent pas et si le montant des retraites est maintenu : toujours selon le COR, il faudrait différer l'âge de départ à la retraite de 9 ans ! Là encore, il faut bien poser la question de savoir ce qui est vraiment insupportable : une augmentation des cotisations retraites ou un départ à la retraite à 69 ans minimum ?

Le COR a, également, calculé les effets d'une situation intermédiaire : les cotisations retraites n'augmentent toujours pas et le montant des retraites passe de 78 % à 64 %. Il faudrait malgré cela différer l'âge de départ en retraite de 6 ans !